



**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE HYDRAULIQUE, ENVIRONNEMENT**

ELABORATION DU PPG DU TOULZA

**Dossier préalable de déclaration d'intérêt
général au titre de l'article L.211-7 du Code
de l'Environnement et d'autorisation au
titre des articles L.214-1 à L.214-6 du même
code**

Pièce 3 : Récapitulatif chronologique de la démarche

03 Avril 2019 : Réunion du Comité de Pilotage (COPIL) pour présentation des résultats de l'état des lieux-diagnostic du cours d'eau du Toulza et de son bassin versant. (Phase 1)

20 Novembre 2019 : Réunion du comité technique (COTECH) pour cadrage des objectifs et définition-proposition du programme d'actions. (Phase 2)

11 Décembre 2019 : Réunion du comité technique pour validation du programme d'actions. (Phase 3)

18 Décembre 2019 : Réunion du Comité de Pilotage pour validation du Programme pluriannuel de Gestion du Toulza. (Phase 3)

26 Novembre 2020 : Réunion du Comité de Pilotage pour validation du Programme pluriannuel de Gestion du Toulza après modifications substantielles durant l'été 2020. (Phase 3)

Décembre 2020 : Dépôt du dossier préalable de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du même code auprès des services de l'Etat du Lot-et-Garonne.

Septembre 2021 : dépôt du dossier de DIG